

Déclaration EU de conformité

Nous, **ALBIRO SA**, Dorfgasse 14, CH-3454 Sumiswald, déclarons par la présente, que l'EPI décrit ci-dessous

Modèle N°:	Article N°:	Ordre N°:	Description :
4020051	13006670	20058971 20060086	Short homme orange/anthracite

Matière principale fluorescente :	Tissu N°:	Couleur :	Composition :
	200775	HV-orange	50% PES, 50% CO

Matière contrastante:	Tissu N°:	Couleur :	Composition :
	200135	anthrazit	65% PES, 35% CO

Matière réfléchissante :	Article N°:	Couleur :	Type de produit / largeur de bande :
	9920 9925	argenté	Tissu 70mm

est conforme aux exigences applicables de la législation d'harmonisation pertinente du règlement (UE) 2016/425, mise en oeuvre par les normes harmonisées
EN ISO 13688:2013 - Vêtements de protection - Exigences générales,
EN ISO 20471:2013/A1:2016 - Vêtements à haute visibilité - Méthodes d'essai et exigences (classe 1),

et est identique avec l'EPI ayant fait l'objet de l'attestation d'examen EU de type N° ZH605 169802, valable jusqu'au 23.09.2025,

délivrée par l'organisme de certification agréé pour les produits :

TESTEX AG, Schweizer Textilprüfinstitut, Gotthardstrasse 61, CH-8027 Zürich
Numéro d'identification 1726

La présente déclaration de conformité est établie sous la seule responsabilité du fabricant.

Lieu et date :

ALBIRO SA

Sumiswald, le 26.04.23



Lukas Loosli
Direction



Karin Spahr
Technicien du vêtement